



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

**Présents:** M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, Mme Aimeline REY BETHBEDER, Mme Liliane MOYEN, M. Alain LABESCAT, M. Robert GIMENEZ, M Alexandre ALVES, M Sylvain CAZENAVE,

**Pouvoirs :** Mme Martine CAVAILLOLE à Mme Nathalie CUYEU, M. Thibaud LABORDE-GANNE à M. Gervais CILLAIRE, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU à M. Alexandre ALVES

**Secrétaire de séance :** Mme Liliane MOYEN

## **I) VOTE PV DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023**

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

## **II) COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO**

Une concertation est organisée concernant le projet Elyse Energie qui concerne la fabrication de e-carburants bas carbone en utilisant de l'hydrogène et du carbone capté par des industriels ou d'origine végétale.

## **III) PROJET ARKEMA**

M.LEROUX, Directeur d'Arkéma présente à l'assemblée le projet de développement de sa société qui vient de faire l'objet d'une enquête publique qui s'est tenue en Mairie de Lacq.

## **IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE**

Les 4 classes seront maintenues à la prochaine rentrée scolaire. Quelques travaux seront effectués pendant les vacances (installation d'une gâche électrique, d'un visiophone, intervention sur la cour de récréation, remplacement des toilettes de la maternelle...). Les plantations à l'entrée de l'école ont été réalisées.

Madame COMBE assurera la direction de l'école. Mme VENZAC aura en charge la classe de maternelle.

## **V) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT**

### **a) Centre technique municipal**

La proposition de M. Chevalley a été retenue pour le projet de centre technique municipal. Monsieur le Maire présente le projet d'esquisse. Le conseil le valide. Un chiffrage de l'opération sera transmis en septembre.

Le souhait de la collectivité est de pouvoir déposer la demande de permis de construire avant la fin de l'année. Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pourrait ainsi, ensuite, être formalisé.

### **b) Aménagement des abords du stade**

La SARL M et M Architectes est chargée de travailler sur un programme d'aménagement global comprenant le local technique, le club house foot, les abords des tribunes et du tennis, la maison Cabral...

### **c) Résidence la Caminade**

L'Office 64 a confirmé à la commune que l'opération Caminade était relancée suite à l'octroi de financements complémentaires par le conseil départemental. Le planning prévisionnel est en cours d'élaboration.

## **VI) URBANISME**

### **a) Révision allégée du PLU**

Une révision a été engagée par la CCLO désormais compétente en la matière concernant la possibilité d'installer des champs de photovoltaïque sur d'anciens puits. La phase de concertation vient de s'achever. Une réunion est prévue à la CCLO début octobre.

### **b) Travaux sur le PLUi**

Un point sur la procédure PLUi qui vient d'être engagée par la CCLO sera effectué. Diverses réunions se sont tenues à la CCLO sur les dossiers « habitat, urbanisme, forme urbaine », « économie », « atelier paysage », « atelier environnement ». Le cabinet d'étude a rencontré l'ensemble des communes. La présentation du calendrier et de la méthodologie avait été effectuée en mai.

La commune doit engager une réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La constitution d'un groupe de travail pour travailler sur ce dossier est effectuée.

### **c) Contentieux d'urbanisme**

Un point sera effectué sur la situation d'une parcelle située en zone A et sur laquelle le propriétaire envisage de s'installer. Les services du procureur ont été actionnés. M. le Maire vient d'être auditionné.

### **d) Mise en sécurité d'immeuble**

L'arrêté de mise en sécurité vient d'être formalisé. Une requête doit être déposée devant le Tribunal Judiciaire pour que la commune soit autorisée à se substituer au privé défaillant.

Plusieurs devis pour la démolition de la grange ont été sollicités.

## **VII) FINANCES**

### **a) Troisième attribution de subventions**

Le conseil décide d'allouer une subvention complémentaire au Scala, à l'APE, à l'Amicale et à l'Amassada pour compenser les ventes effectuées auprès des cantères et de la banda.

### **b) Décision modificative 1**

Le conseil valide la 1<sup>ère</sup> décision modificative au budget 2023.

### **c) Tarifs fréquentation courts de tennis**

Les tarifs d'utilisation des courts de tennis par les extérieurs sont arrêtés.

### **d) Extension réseau électrique**

Le conseil valide l'extension d'un réseau électrique destinée à alimenter un pivot d'irrigation.

## **VIII) PROJET DE COMMUNE NOUVELLE**

Les communes de Lacq et d'Urdès partagent un passé commun. Situées dans le même canton, elles appartiennent au même bassin de vie et d'emplois, sont membres de la même communauté de communes. Elles ont récemment créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal afin de gérer ensemble la question scolaire.

Elles partagent les mêmes objectifs en matière d'aménagement du territoire, collaborent dans les mêmes syndicats intercommunaux régissant l'eau potable, l'électricité, l'entretien des cours d'eau...

Leur proximité géographique, culturelle, économique et sociale conduit les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations, à participer à des manifestations communes, à utiliser les mêmes équipements d'enseignements, culturels et sportifs et à bénéficier des mêmes services publics.

Au regard de cette communauté d'intérêts, les communes de Lacq et d'Urdès ont donc réfléchi ensemble à un avenir commun. Une étude concernant ce projet de regroupement a été menée en lien avec les services préfectoraux, l'Agence Publique de Gestion Locale et les services fiscaux.

Faisant suite aux conclusions de cette étude, les élus souhaitent créer une commune nouvelle en conservant l'identité des communes historiques tout en ayant la volonté d'offrir à tous les habitants la même qualité de service. Un groupe de travail composé d'élus des deux communes a été constitué afin de travailler sur la charte de la commune nouvelle qui a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent garantir leurs actions.

L'ensemble des agents des communes de Lacq et d'Urdès répartis entre les services administratifs, techniques, restauration scolaire, école, garderie, aide à la personne sont concernés par cette évolution. La commune a saisi sur ce point le comité social technique intercommunal qui siège auprès du CDG 64.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de proposer à M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques la création d'une commune nouvelle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, par regroupement des communes de LACQ et d'URDES et de dénommer cette commune nouvelle « LACQ » avec pour chef-lieu la commune « historique » de LACQ et sa mairie, 27 RD 817, 64 170 LACQ.

Le territoire de la commune historique de Lacq sera décomposé en quartiers et hameau d'Audéjos, le territoire de la commune historique d'Urdès sera organisé en hameau. Les communes historiques d'Urdès et de Lacq deviendront communes déléguées et auront à ce titre un maire délégué et une mairie annexe. Il appartiendra ensuite au conseil municipal de la commune nouvelle de se positionner sur le maintien ou pas d'une partie des communes déléguées avec l'accord du maire délégué.

Le niveau de fiscalité de la commune de Lacq est confirmé.

Le conseil municipal de la commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à la fin du mandat municipal prévue en 2026, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes historiques, élus lors du scrutin de mars 2020, soit 25 Membres

## **IX) QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Concert de Nadau**

Le conseil municipal se félicite de la réussite du concert de Nadau.

### **b) Violent coup de vent du 07 juillet 2023**

Le violent coup de vent du 07 juillet a généré des dommages au niveau du bois de Lacq et en bordure de la voirie.

### **c) Concession**

La commune se propose de reprendre une concession vide par anticipation. La famille concernée doit au préalable confirmer sa demande de renonciation.

### **d) Remerciements**

Il est fait état des remerciements de l'Association la Coopérative le Temple, l'Amicale, Santat, l'AFM Téléthon.

### **e) Dates à retenir**

- 11 août Tour du Piémont Pyrénéen
- Du 26 au 27 août fêtes du hameau d'Audéjos
- Le 16 septembre journée culture Urbaine
- A partir de septembre soirée cabaret.
- Le 24 septembre, élections sénatoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Le Secrétaire de Séance**

**Liliane MOYEN**

**Le Maire,  
Didier REY**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes and a final horizontal stroke at the bottom.